



Pérignat
lès Sarliève



BAFA CITOYEN

SESSION 2025-2026

Pièces à fournir:

- ✓ Photocopie de la pièce d'identité
- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile (quittance, ERDF ou GDF)
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ CV actualisé
- ✓ Le règlement approuvé et signé
- ✓ Lettre de motivation pour intégrer le BAFA Citoyen
- ✓ Attestation du quotient familial
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ Fiche d'inscription complétée (ne pas procéder au paiement en ligne)

DOSSIER D'INSCRIPTION

BAFA CITOYEN

SESSION 2025-2026

Dossier à retourner complet
À la mairie de Pérignat-lès-Sarliève
Au plus tard le 31 Décembre 2025

COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Sexe : F M

Âge :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....
.....
.....

Tél. Fixe :

Tél. Portable :

Email* :

*Obligatoire, si vous n'en avez pas, vous devez en créer une. Cette adresse vous servira lors de la formation.

SITUATION

Vous êtes :

Lycéen.ne Étudiant.e Salarié.e Demandeur.se d'emploi

En reconversion professionnelle

Autres :

Niveau d'étude :

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné.e :

Mme, M,

Résidant

.....

Tél. Fixe :

Tél. Portable :

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune* :

.....

.....

*Nom, prénom et date de naissance du jeune

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise mon enfant à :

- Participer au dispositif « BAFA Citoyen » tel que défini dans ce dossier.
- À réaliser des heures « citoyennes » au sein de la commune de Pérignat-lès-Sarliève.

Date :

Signature du responsable ou tuteur,
Précédée de la mention LU et APPROUVÉ (en toutes lettres)

LE DISPOSITIF BAFA CITOYEN ET LES CONDITIONS D'ACCÈS

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre à chaque candidat de s'engager dans une aventure collective citoyenne, de découvrir autrement sa commune et de se former pour obtenir la validation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Présentation du BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet « d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs ». Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, du social voire de l'enseignement. Il représente la clé pour évoluer en tant qu'animateur reconnu dans le milieu de l'animation.

Ce statut se traduit par deux conséquences pour les animateurs : une rémunération adaptée et une activité qui reste occasionnelle. Le BAFA n'est donc pas un diplôme professionnalisant mais il permet aux Accueils de Loisirs de disposer d'animateurs qualifiés mais non professionnels lors des périodes de forte demande, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires.

Le BAFA Citoyen

Le projet de BAFA Citoyen a été créé d'une part pour répondre à l'intérêt très fort des jeunes pour le BAFA, intérêt le plus souvent non suivi d'une formation en raison du coût trop élevé de la formation ; de soutenir la formation des adultes et des jeunes dans le domaine de l'animation ; permettre au personnel des Accueils Collectifs une meilleure qualification. D'autre part, ce dispositif permet à la commune de bénéficier des compétences de Pérignatois pour encadrer, en tant qu'animateur, les enfants sur les Accueils collectifs de Mineurs.

Le dispositif BAFA Citoyen a été mis en place afin d'apporter une aide financière et structurelle aux personnes motivées par l'obtention de la qualification, en contrepartie d'un réel engagement citoyen.

L'obtention du BAFA Citoyen se déroule en trois étapes de formation :

- Tout d'abord, le **stage de base**, qui est un stage théorique d'une durée de 8 jours. Ce stage donne à l'animateur les bases qu'il doit connaître sur le développement des enfants et le cadre légal d'exercice de l'animation. Il profite de ce premier stage pour se familiariser avec les techniques d'animation.
- Le **stage pratique**, d'une durée de 14 jours, est la deuxième étape de la formation. Le stagiaire a le même rôle qu'un animateur confirmé et fait partie intégrante d'une équipe d'animation. Il bénéficie du tutorat d'un animateur référent qu'il peut questionner à tout moment.
- Enfin la dernière étape est constituée d'un ultime **stage d'approfondissement**, d'une durée de 6 jours, qui va parachever sa formation et lui permettre de réaliser un retour

sur expérience, tout en se spécialisant dans une thématique spécifique de l'animation.

En contrepartie de l'aide financière municipale, qui permet au stagiaire de suivre la formation BAFA, le futur animateur se doit de réaliser les 14 jours de stage pratique, les temps de préparation et les temps de régulation dans l'intervalle de temps qui sépare les deux sessions de formation.

Dépôt de dossier

Le dossier d'inscription devra être déposé au secrétariat de la Mairie au plus tard le 31 Décembre 2025, ou par courriel à l'adresse suivante : enfance-jeunesse@perignat-les-sarlieve.fr

Tout dossier **incomplet sera refusé**.

LES ENGAGEMENTS

Pédagogiques

- Le stagiaire s'engage à participer et valider les 3 modules de la formation BAFA :
 - La session générale de 8 jours
 - Le stage pratique de 14 jours
 - La session d'approfondissement de 6 jours
- Le stagiaire s'engage à suivre les deux sessions théoriques du BAFA sur Pérignat-lès-Sarliève organisées par Familles Rurales :
 - La session générale se déroulera **du vendredi 10 au vendredi 17 Avril 2026**.
 - La session d'approfondissement sur la thématique « le jeu sous toutes ses formes » se déroulera **du lundi 26 au samedi 31 Octobre 2026**.
 - Le stagiaire s'engage à réaliser son stage.
Ce stage pratique aura lieu durant les vacances scolaires de **l'été 2026** (mois de Juillet ou Août)

Citoyens

L'action ayant pour objectif essentiel d'amener à une participation citoyenne, le stagiaire est fortement encouragé, en échange de l'aide financière de la commune, à effectuer une mission citoyenne sur une des actions :

- Salon du chocolat et des douceurs
- Les jeudis sous la halle (d'Avril à Septembre)
- Randonnée Nature
- On fête les vacances
- Journées Européennes du Patrimoine
- Balade « Découverte du safran »
- Salon du livre
- Marché de Noël
- Randonnée du Patrimoine + Veillée contée

Chaque jeune s'engage à avoir un comportement **exemplaire** sur chaque session de formation : respectueux, ponctuel et participatif.

LE FINANCEMENT

La formation au BAFA a un coût de 840€, qui se décompose comme suit :

- La formation générale (480€)
- La session d'approfondissement (360€)

Le financement est assuré de la façon suivante :

- La commune de Pérignat-lès-Sarliève propose une Bourse au BAFA¹, d'une valeur de 150 €
- Un financement à hauteur de 150 € de l'association « Jeux, Toit & Moi », pour tous les participants

Le reste à charge pour le stagiaire est donc de 540€ pour les deux sessions (en sachant que la CAF finance le BAFA à hauteur de 400€), soit un reste à charge de 140€ une fois les aides déduites.

ATTENTION : Pour information, dans le cadre du BAFA, la CAF propose (novembre 2025) une subvention de 200€ pour la formation générale et 200€ pour la session d'approfondissement.

La demande du subvention (dépôt et éventuel versement) est à votre charge et de votre entière responsabilité.

Pour en savoir plus :

<https://caf.fr/allocataires/caf-du-puy-de-dome/offre-de-service/vie-personnelle/aide-au-bafa>

Modalités de règlements

Les aides de la CAF étant directement perçues par le demandeur, les inscrits devront avancer cette somme à la structure de formation.

¹ Les conditions pour bénéficier de la Bourse au BAFA¹ sont les suivantes :

- Être Pérignatois ou travailler pour la commune
- Avoir 16 ans au moment de l'inscription
- Présenter un dossier complet

Le paiement se décompose ainsi :

- 100 € sont à régler **dès l'inscription.**
- 440 € sont à régler avant le début de la formation (des facilités de paiement peuvent être mises en place).

Une convention sera mise en place et signée entre le jeune et l'accueil de loisirs qui l'accueillera pour effectuer son stage pratique ; elle déterminera les périodes du stage pratique et les temps de préparation.

La totalité de la formation BAFA et les heures citoyennes doivent être réalisées avant le 31 Décembre 2026.

En cas de **non-respect des engagements** du stagiaire, la commune de Pérignat-lès-Sarliève mettra **fin au présent contrat**.

Le **remboursement, par le stagiaire, des frais engagés** par la commune pour le paiement de la formation sera exigé.

Signature du Stagiaire :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal si le Stagiaire est mineur :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

QUESTIONNAIRE

Toutes les questions doivent être complétées.
Vos réponses doivent être personnelles. Vous ne serez pas retenu pour intégrer le dispositif
si le questionnaire n'est pas rempli complètement.

Quelles seront, sur les douze prochains mois, vos disponibilités pour effectuer votre mission citoyenne ?

(Plusieurs choix possibles)

- Salon du chocolat et des douceurs
- Les jeudis sous la halle (d'Avril à Septembre)
- Randonnée Nature (Mai)
- On fête les vacances (Juillet)
- Journées Européennes du Patrimoine (Septembre)
- Balade « Découverte du safran » (Septembre)
- Salon du livre (Novembre)
- Marché de Noël (fin Novembre)
- Randonnée du Patrimoine + Veillée contée (Décembre)

Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ?

- Pour financer mes études en obtenant un emploi saisonnier et/ou étudiant
- Pour financer mes loisirs/vacances
- Pour m'ouvrir une carrière professionnelle
- Pour évoluer dans le milieu de l'animation
- Pour me reconvertis
- Autre (précisez) :

Quels types d'activités pouvez-vous proposer en tant qu'animateur ?

.....

.....

.....

Pratiquez-vous un sport ?

Oui

Non

Si oui, lequel :

.....
.....

Pratiquez-vous des activité(s) ? (Plusieurs choix possibles)

Cinéma Musique Théâtre Arts plastiques

Lecture Aucun

Autre (précisez) :

.....
.....
.....
.....

Pratiquez-vous une activité bénévole dans le milieu associatif ?

Oui

Non

Si oui, laquelle :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que vous évoque le mot « citoyenneté » ?

.....
.....
.....
.....
.....

Selon vous, qu'est-ce qu'un engagement citoyen ?

Quel permis de conduire possédez-vous :

AM

A

B

Aucun

Autre, Précisez :

Êtes-vous véhiculé ?

Oui

Non

PIÈCES À FOURNIR

Pour tous :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photo d'identité (à agrafe à la page 1)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture d'énergie)
- Attestation d'assurance responsabilité civile*
- CV actualisé
- Emploi du temps précisant vos disponibilités
- Le règlement approuvé et signé
- Lettre de motivation** pour intégrer le BAFA citoyen
- Fiche d'inscription remplie (ne pas procéder au paiement en ligne)

*Responsabilité civile : assurance spécifique, dite « responsabilité civile privée », correspond à l'obligation de réparer les dommages causés à autrui. Inclus généralement dans les assurances extrascolaires ou les assurances habitation.

**Lettre personnelle : Nous attirons votre attention sur le fait que la lettre de motivation doit être personnelle et rédigée par vos soins. Précisez vos motivations à passer le BAFA Citoyen et à effectuer des heures citoyennes.

Pour les mineurs :

- Autorisation parentale (voir p.2 du dossier)

VOS AGENDAS

Mercredi 31 Décembre 2025

Dernier délai pour le dépôt du dossier **COMPLET** au secrétariat de la mairie ou par email à enfance-jeunesse@perignat-les-sarlieve.fr

À partir du 20 Janvier 2026

Communication des **candidatures retenues** et envoi du courrier de confirmation